

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0019055

123991

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1364 Société :

Actif Pensionné(e) Autre : _____

Nom & Prénom : EP. ATIA ABDELLAH

Date de naissance : 12/10/15

Adresse : RUE 1278 N° 36 AZHAR II OURFA

Tél. : 06 09 464 775 Total des frais engagés : 492.50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : EL ATIA Abdellah Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : INFECTION URINAIRES + Lumbalgia

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 31/03/23

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 08 2023	Ca		287,50 Dr	<p>BETTACHE Achraf</p> <p>Modératrice Générale</p> <p>Bo. Ouled Tassoulane Rue 80. N°36</p> <p>Oulata - Casablanca</p> <p>Tel : 06 45 55 06 54</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAGIB Dr Nadia Nadia 334, Bd Ouled Daoura Oulata - Casablanca Tél : 05 20 00 25 95	31/08/2023	287,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

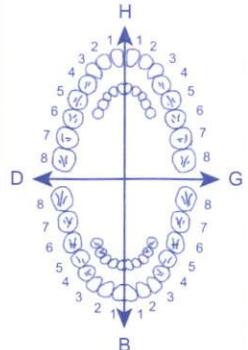
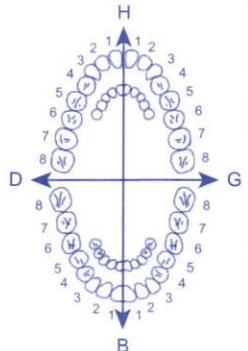
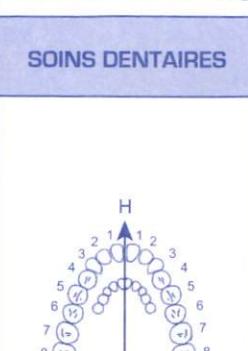
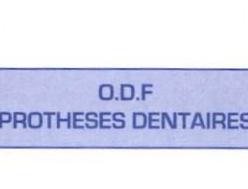
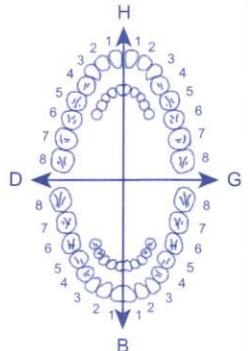
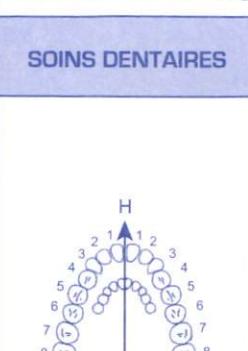
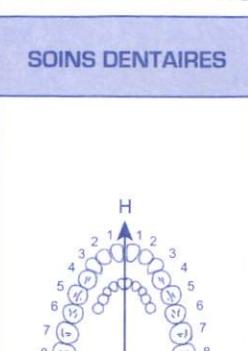
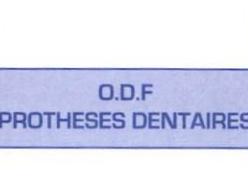
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS	
					
DEBUT D'EXECUTION				DEBUT D'EXECUTION	
					
FIN D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION	
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	B				
	G				
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	B				
	G				
DATE DU DEVIS				DATE DU DEVIS	
	H	25533412	21433552		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	B				
	G				
DATE DE L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION	
	H	25533412	21433552		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	B				
	G				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF
Médecine Générale

Lauréat de la faculté de Médecine
et de pharmacie de casablanca



الدكتور بطاش أشرف
الطب العام

خريج كلية الطب

25/09/95
Nadia Naguib
Pharmacie
Casablanca
Lot 210416156
6600

ORDONNANCE

Casablanca, Le : 31/08/2023

EL ATTIA Abdellah

- 66,00 Agury → Nas
20,00 Febux 1
22,00 clatre
76,20 Voltar SR 75
37,00 Atener
66,30 Revay Sdu
287,50

(SV)

(SV)

(SV)

(SV)

(SV)

(AS)

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80, 1^{er} étage, Lot El Oulfa - Casablanca
Tél : 06 45 55 06 54

PHARMACIE NAGUIB
Dr Nadia Naguib
3344 Bd Hassan II Casablanca
Ouled Tassaout 25/95
Tel : 05 20 44 22 95

Bd Oued Tassaout, Gr "E" Rue 80 N° 36, 1^{er} étage, Lot El Oulfa - Casablanca

Tél : 06 45 55 06 54

PHARMED LOT : 2680
UT.AV : 02-26
PPV : 20DH00

FEVEREX



ATENOR
014418 0321
PPV

37,00



 VOLTARENÉ® SR 75 mg
Comprimés enrobés

PPV : 76.20 DH

بحمد الله تعالى يعذنا من مقتلنا وعذناه الآباء

